



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 21279

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les subventions attribuées aux associations, par son ministère. En 2011, selon le « jaune budgétaire » intitulé « Effort financier de l'État en faveur des associations » établi en application des dispositions de l'article 186 de la loi de finances pour 2009, son ministère a attribué 114 377 818 euros de subventions à des associations. Il lui demande de lui indiquer les principaux bénéficiaires de ces subventions et de lui détailler les actions effectivement engagées.

Texte de la réponse

La liste détaillée et exhaustive des associations bénéficiaires en 2011 de subventions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que le montant attribué à chacune d'entre elles, figurent dans le « jaune budgétaire » intitulé « effort financier en faveur des associations », disponible sur le forum de la performance du ministère de l'économie et des finances à l'adresse ci-après : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/lois-projets-de-lois-et-documents-annexes-par-annee/exercice-2011/plf-2011-jaunes-budgetaires.html/resultat> Dans la très grande majorité des cas, ces subventions ne sont pas affectées à des actions spécifiques mais financent le fonctionnement général de ces associations et concourent ainsi à leur mission d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21279

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2997

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5892